

**SORTIE
D'URGENCE**



Sorties de secours



Entreprises, commerces et clients

Dans un endroit public comme un restaurant, un cinéma, un hôtel ou une entreprise, assurez-vous de toujours repérer les sorties d'urgence. Elles sont normalement facilement identifiables et clairement visibles grâce à des panneaux lumineux.

Le propriétaire des lieux doit maintenir en tout temps un accès facile aux issues de secours. Elles ne doivent jamais être encombrées afin de permettre une évacuation rapide si nécessaire.

Lors d'une évacuation, il est important que la dernière personne à quitter les lieux s'assure de fermer la porte derrière elle afin de ralentir la propagation de l'incendie.

De plus, avant toute modification aux sorties d'un bâtiment, les propriétaires sont invités à contacter le service incendie de leur municipalité pour s'assurer de respecter le nombre d'issues réglementaires ainsi que la distance de parcours maximale.

Service de prévention incendie • MRC des Maskoutains
Marie-Eve Leduc, T.P.I.
Préventionniste - 450 774-3141, poste 3127
prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca

